

Les subsides

En fait, le gouvernement actuel recule la pendule, il remonte à avant 1982. Il tient à tout reprendre depuis le début. Comment le gouvernement peut-il penser que les autochtones vont avoir confiance en lui? A notre avis ce n'est tout simplement pas satisfaisant ni pour les autochtones, ni pour le parti que je représente aujourd'hui à la Chambre des communes, et ce ne doit pas l'être non plus pour les autres députés.

Au parti libéral nous appuyons une modification constitutionnelle qui tienne compte du droit propre, du droit historique jamais proscrit des peuples autochtones à l'autonomie politique. La question qui va se poser aux premiers ministres du Canada et des provinces la semaine prochaine, c'est de savoir si la vue qu'ils ont du Canada est assez large pour englober le droit des autochtones à l'autodétermination, ou s'ils vont encore vouloir imposer leurs volontés.

Il faut que nos premiers ministres montrent qu'ils croient à l'aptitude des populations autochtones du pays à prendre leurs décisions eux-mêmes. Le temps n'est plus de se réfugier dans la sécurité de ce qu'ils prennent peut-être pour le *statu quo*, puisque le *statu quo* a tellement desservi les populations autochtones jusqu'ici.

Il faut non seulement une modification acceptable, mais il faut également que le gouvernement s'engage à négocier et à fournir après cette modification les ressources financières nécessaires au bon exercice de cette autonomie politique, et qu'il s'engage à négocier les accords et les infrastructures nécessaires. Ce que nous disons, c'est qu'il faut prévoir d'abord la consécration d'un droit existant par la voie d'une modification à la situation constitutionnelle de 1982, ensuite l'infrastructure, puis les accords, et enfin l'armature financière.

Cette conférence est la dernière prévue par la Loi constitutionnelle de 1982 sur la question des droits autochtones. Nous arrivons au bout de notre temps. J'ai la conviction qu'il est impératif de faire progresser le processus amorcé par mon collègue le député de Cochrane—Supérieur et poursuivi par le dernier gouvernement. Le gouvernement actuel ne saurait éluder la responsabilité qu'il a d'achever ce changement historique et, je pense, indispensable à notre constitution.

Je me réjouis de voir que le ministre de la Justice est ici pour me donner la réplique. J'apprécie sa sincérité mais nous croyons qu'il devrait convaincre son gouvernement et les premiers ministres provinciaux qu'il s'agit de la dernière occasion prévue dans la constitution de 1982 pour réaliser cette percée. Des centaines de milliers de citoyens canadiens au statut d'autochtone attendent sa réponse et comptent sur cette dernière chance à la conférence de la semaine prochaine. Nous comptons sur lui, de ce côté-ci de la Chambre, pour jouer au nom du peuple canadien le rôle directeur que la grande majorité des Canadiens de partout et de toute origine attendent du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai une très brève question à l'intention du très honorable chef de l'opposition. Je tiens à le remercier de sa participation à ce très important débat qu'il vient d'amorcer. Son parti a-t-il pour position que

le droit inhérent à l'autonomie politique des autochtones inclut leur souveraineté?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je crois que nous comprenons l'interdépendance de ces droits et le fait que ces droits étaient autrefois liés à un territoire et doivent être considérés en fonction du territoire. On a suffisamment examiné les données de base pour connaître toute l'ampleur de ces droits. Les fonctionnaires du ministère de la Justice étudient la question depuis 10 ans. Je crois qu'on en a établi la portée avec suffisamment de précision et de certitude pour élaborer sans trop de peine cette modification à la constitution. Nous demandons que ces droits historiques et inhérents qui existaient avant l'arrivée de nos ancêtres sur ce continent soient inscrits dans la constitution comme on les a déjà décrits, et que les autochtones du Canada soient invités à se joindre à la Confédération.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'aimerais avoir une réponse plus précise si possible. Je demande si le parti libéral du Canada estime que le droit inhérent à l'autonomie politique implique la souveraineté véritable ou si cette autonomie ne devrait exister que dans le contexte de la Confédération?

• (1250)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je pense que nous parlons de l'autonomie au sein de notre Confédération, dans le contexte d'une base territoriale historique. Si l'honorable représentant se reportait à la constitution des États-Unis, il constaterait que le mot «souveraineté» y a un sens assez souple pour englober également les autochtones.

Je l'exhorte à ne pas embrouiller la question en donnant au mot «souveraineté» un sens qui aille au-delà du droit inhérent historique.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, ceci sera ma dernière question parce que je voudrais avoir la possibilité de parler en détail sur l'excellente position prise à mon avis par le gouvernement fédéral à propos de cette question.

Je voudrais revenir à ce qu'a dit le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) mercredi la semaine dernière lors de la manifestation sur la colline du Parlement parrainée par l'Assemblée des Premières nations qui représentait les peuples Indiens du Canada. Le très honorable chef de l'opposition a alors appuyé ce qu'il a appelé un droit explicite à l'autonomie. Il n'a pas souscrit alors au concept d'un droit inhérent, et j'ai une copie de la transcription de ses remarques. Peut-il me dire ce qui l'a amené, ainsi que son parti, à changer de position depuis la semaine dernière?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai dit très clairement que nous voulions formuler explicitement ce qui était déjà implicitement un droit inhérent. Il n'y a donc aucune contradiction. Je n'ai pas exposé de position précise, comme je suis en mesure de le faire à la Chambre, avant cette rencontre publique où les Indiens ont demandé au gouvernement de leur donner une réponse quelconque. En l'absence du gouvernement, je suis allé les rencontrer. Le ministre a peut-être eu...